



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11/2020**

**Date convocation** : 26.02.2020  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 11

**Présents** : 7  
**Votants** : 9

L'an deux mille vingt, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Omar AÏT MOUH, Maire.

**Présents** : Mesdames : Fatima RIPOLL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES.

Messieurs : Michel COURTESSOLE - Cédric LEMOINE, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Didier MORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Absents excusés** : Stéphane FARRÉ - Patricia SOLERTI.

**Absents non excusés** :

**Procurations** : Marie-France LOISEL à Omar AÏT MOUH - Henry MAUREL, 3<sup>ème</sup> Adjoint à Michel COURTESSOLE.

**Secrétaire de séance** : Fatima RIPOLL.

**Objet : Syndicat des vignerons de l'Aude motion de soutien.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin, il en donne la lecture :

**Considérant** la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

**Considérant** la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;


**Considérant** les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

**Considérant** que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

**Considérant** que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

**Considérant** que ce score à l'export est réalisé par près de 6000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

**En conséquence**, les élus du Conseil Municipal demandent à Monsieur le président de la République Française de :

Envoyé en préfecture le 05/03/2020  
Reçu en préfecture le 06/03/2020  
Affiché le   
ID : 011-211101951-20200302-11\_2020-DE

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.


**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte la motion de soutien.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Omar AÏT MOUH.



Envoyé en préfecture le 05/03/2020  
Reçu en préfecture le 06/03/2020  
Affiché le   
ID : 011-211101951-20200302-11\_2020-DE